

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 9 novembre 2010 la note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe AIR LIQUIDE SA.

Cette opération concerne au Maroc les salariés les sociétés Air Liquide et SOMATI.

L'augmentation de capital d'AIR LIQUIDE SA, par souscription en numéraire, réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum d'un million d'actions. Au Maroc, le prix de souscription est de 838,93 MAD par action.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2010 sous le numéro D 10-0143 et par le règlement du Plan d'Épargne Groupe International du personnel du Groupe Air Liquide du 22 juillet 2005 et son avenant du 1^{er} août 2008.

L'intégralité de cette note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que les documents précités, sont tenus à la disposition du public au siège de BMCI Finance, Air Liquide Maroc et SOMATI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/045/2010

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières